



Partage d'immobilier bloqué - avocat prétendument malade

Par **Astra74**, le **02/12/2022** à **15:57**

Bonjour,

J'ai dû assigner mon ancienne copine (jamais mariée) devant le juge aux affaires familiales car malgré la vente de notre ancienne maison il y a 4 ans, mon ex bloque la répartition des fonds en étant en désaccord avec les calculs du notaire.

Ce même notaire qui avait effectué l'acte d'achat de la maison lorsque nous l'avons acheté ensemble, et l'acte de vente de la maison lorsque nous nous sommes séparés.

J'ai dû saisir le tribunal des affaires familiales pour demander à procéder judiciairement à la répartition du solde du prix du bien immobilier tel que calculé par le notaire.

Toutefois, cela fait maintenant 1 an que la partie adverse ne rend pas ses conclusions sous prétexte que l'avocat adverse est malade.

En parallèle, je reçois des messages "anonymes" de mon ex-copine qui me dit que son avocat est lui sont amis depuis l'enfance, que son avocat continuera à être "malade", et que je ne suis pas prêt de recevoir mon argent.

Cela fait plusieurs fois que l'affaire est renvoyée pour conclusion adverse avec injonction mais celles-ci sont itératives et n'en finissent pas.

Je me sens bloqué dans le processus judiciaire et commence à perdre confiance - la mise en état ne peut pas se faire tant que la partie adverse refuse de répondre en prétendant que

l'avocat est malade.

Quelle solution pouvez-vous me conseiller pour débloquer cette situation ?

Merci beaucoup pour votre aide,

Cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **02/12/2022 à 16:38**

Bonjour

Vous pourriez saisir le bâtonnier de l'ordre. Il est en effet chargé de garantir la déontologie et la discipline de la profession.

Par **youris**, le **02/12/2022 à 16:45**

bonjour,

il existe le juge de la mise en état dont une des missions est de veiller à ce que les affaires ne soient pas reportées sans limite d etemps.

votre avocat devrait le saisir.

salutations